

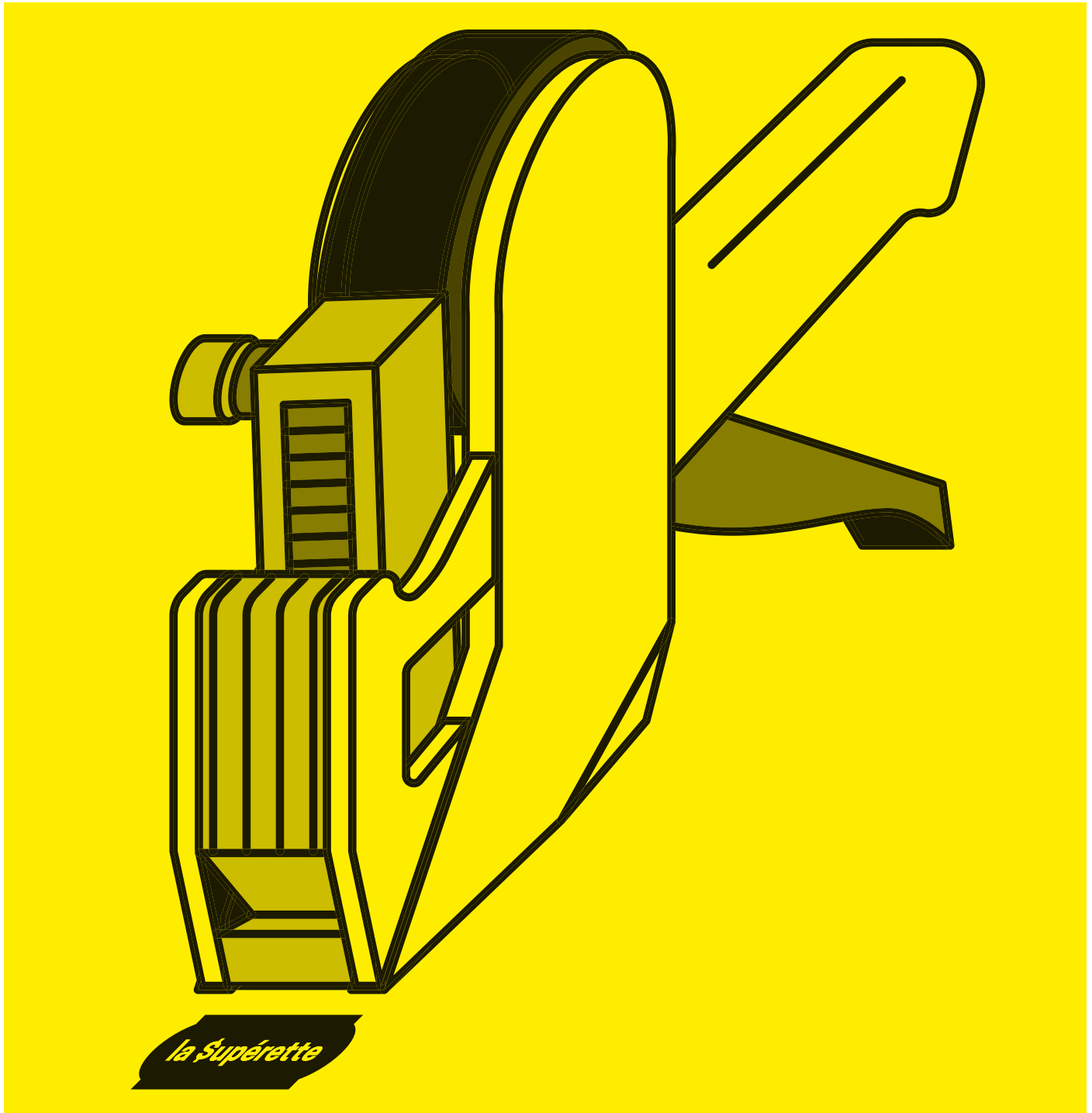


28 boulevard de Stalingrad  
92240 Malakoff

renseignements  
maisondesarts.malakoff.fr  
01 47 35 96 94  
entrée libre

maison des arts  
— centre d'art  
contemporain  
de malakoff —

ville de Malakoff



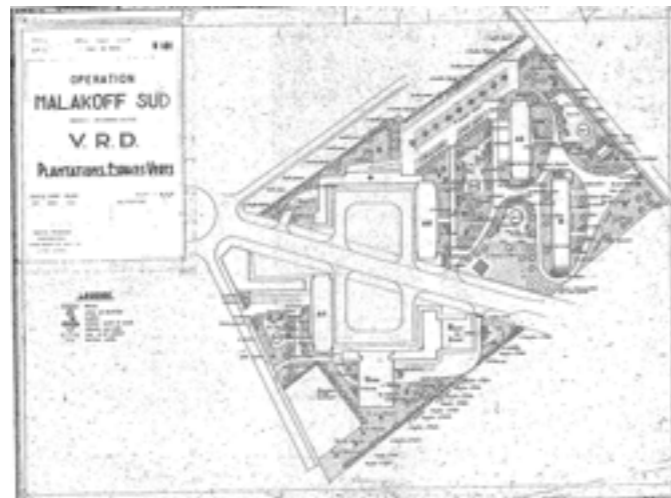
**résidence pour collectif d'artistes-auteur·e·s**  
juillet - novembre 2021

## présentation

Pour la neuvième année consécutive, le centre d'art contemporain de malakoff lance son appel à résidence d'artistes-auteur·e·s.

Rendue possible grâce au soutien de la DRAC Île-de-France (subvention spécifique pour la résidence d'artiste) et en partenariat avec Paris Habitat, la résidence se déroulera sur une durée de 5 mois (de juillet à novembre 2021), dans un ancien magasin, la supérette, située au 28, boulevard de Stalingrad. Le quartier, à proximité de la ligne 13, se situe dans le haut de Malakoff et constitue à lui seul « une petite ville dans la ville ».

Repéré par le centre d'art comme un site architectural et urbain remarquable, il est demandé aux candidat·e·s de penser un projet en lien avec le site, comme un nouvel espace d'expérimentation collective.



### le projet

> La résidence s'adresse aux collectifs d'auteur·e·s\*, soucieux·ses de mener des projets en lien avec le territoire qui l'accueille.

> La résidence vise principalement à accompagner un collectif dans ses recherches et sa création. Soutenu par l'équipe du centre d'art, il bénéficie de conditions facilitant les collaborations et les échanges avec les acteurs et les habitants (associations, commerçant·e·s, gardien·ne·s d'immeubles, etc.).

> Le collectif retenu devra donc être attentif à favoriser une démarche en prise avec son environnement immédiat et ses enjeux.

> Suivant son évolution, le projet de résidence pourra faire l'objet d'une production d'archives, d'une édition, de représentations performatives ou de toutes autres formes à inventer en attention avec des projets écoresponsables.

\* On entend par auteur·e·s, toute personne en lien avec un travail de création : artistes, photographes, vidéastes, performeurs·euses, chorégraphes, commissaires, cinéastes, artisans, philosophes, critiques, écrivain·e·s, médiateur·trice·s... toutes celles et ceux qui produisent de la pensée, qui fabriquent et interagissent. Le terme est maintenant totalement utilisé par le centre d'art de Malakoff et est travaillé avec certaine·s philosophes, critiques et commissaires.

## conditions générales



### le descriptif de la résidence

> Le collectif **ne sera pas logé sur place**, il disposera cependant d'un espace de travail de 192 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée.

> L'espace comprend une cuisine avec frigo, évier, rangement et vaisselle.

> Suivant le principe de récupération, une première installation succincte de mobilier a été faite (tables, chaises, canapés, rangements).

> Un espace supplémentaire de 69 m<sup>2</sup> en sous-sol, lieu de stockage, non autorisé à recevoir des publics est partagé avec le centre d'art.

> Un bureau est dédié à l'équipe du centre d'art pour des permanences hebdomadaires (mercredi après-midi).

> Des outils et petits matériels sont mis à disposition du collectif. Des partenariats avec les services techniques de la ville et d'autres partenaires malakoffiots peuvent être envisagés, dans le cadre d'échange ou d'utilisation de matériel et machine.

> L'entrée dans les lieux se fera début juillet 2021 (date exacte à déterminer), pour une résidence de cinq mois : juillet à novembre 2021.



## modalités

### cadre et conditions de la résidence

- > Travailler en collaboration avec le centre d'art, afin d'articuler la vie de la résidence avec la programmation de celui-ci. Il est d'ailleurs à noter que des événements et actions peuvent être réalisés dans le temps de la résidence du collectif (Mon été, ma région, événements de la ville). Cette programmation sera discutée en amont avec le collectif.
- > Afin de faire vivre le lieu et favoriser le contact avec les habitants, une présence de deux jours par semaine est demandée au collectif, le mercredi et le samedi.
- > Prendre en compte les contraintes des sites, les usages, la sécurité du domaine public, des réglementations, les modalités et délais de réalisation ainsi que les contraintes d'entretien.
- > Les interventions dans les espaces collectifs devront toujours donner lieu à une demande d'autorisation à la chargée de développement locale, Madame Alice Leborgne (dont les coordonnées seront transmises plus tard) et à la directrice du centre d'art, Aude Cartier.
- > Au regard de la spécificité urbaine et architecturale de l'îlot du 21 et 28 Stalingrad, mais aussi des espaces de jardins du 33 et 35 Paul Vaillant Couturier, le projet artistique devra tenir compte de l'usage particulier et réglementé des coursives et plus largement de l'occupation des espaces collectifs. Bien que ne s'appliquant pas de façon systématique sur les espaces extérieurs, le règlement intérieur des immeubles devra être connu par les preneur-se-s (ce règlement sera transmis ultérieurement).
- **Par ailleurs, il sera demandé au collectif retenu de réaliser un bilan et un retour d'expérience détaillé, des 5 mois de résidence. L'objet de ce bilan est de proposer à la fois une archive – en rassemblant dans un document les textes et les visuels produits – et un regard analytique sur celle-ci.**

### les honoraires et la production

Le collectif choisi percevra **des honoraires d'un montant total de 15 000 euros net**. En fonction des projets, jusqu'à **4 000€ TTC** pourront être employés pour de la production.

- > Chaque personne du collectif doit disposer d'un numéro de SIRET, d'un Kbis ou d'un numéro d'inscription à la Maison des artistes, l'URSSAF, l'Agessa ou une association reconnue d'utilité publique.
- > Une convention sera remise au collectif, qui précisera le cadre juridique et financier de la résidence.

### les dossiers

Les dossiers sont à adresser en français uniquement par e-mail à l'adresse suivant : [maisondesarts@ville-malakoff.fr](mailto:maisondesarts@ville-malakoff.fr), **avant le 12 avril 2021 à midi (12h)**.

Toute candidature devra comporter seulement 3 pièces jointes en format PDF (poids maximum de l'ensemble : 7 Mo) :

- > 1 dossier représentatif du travail général des auteur-e-s avec des projets réalisés.
- > 1 dossier présentant le collectif et la liste de ses membres, comprenant les coordonnées complètes des membres du collectif (adresse postale, adresse e-mail, téléphone), date et lieu de naissance, lieu de vie actuel.
- > 1 note d'intention provisoire (aucun projet n'est exigé) : 2 pages A4 maximum.
- > Aucune limite d'âge n'est fixée.
- > Nous sommes susceptibles de vous contacter pour toute demande de précision.
- > Une réponse sera adressée aux candidats avant le 16 avril 2021.

### le jury

- > La présentation devant jury aura lieu le **12 mai 2021** au matin (date sous réserve). Un email sera envoyé aux collectifs, précisant leur heure de passage.
- > Chaque collectif disposera de 20 minutes de présentation de son projet, qui seront suivies de 25 minutes d'échange avec le jury.
- > Le jury sera composé du conseiller arts plastiques de la DRAC Île-de-France, du maire adjoint en charge des affaires culturelles de la ville de Malakoff, d'un-e représentant-e de Paris Habitat, de la directrice de la maison des arts, centre d'art contemporain de malakoff, d'une chercheuse associée, de la chargée des projets hors les murs de la maison des arts et de professionnel-le-s extérieur-e-s.
- > Chaque collectif sélectionné pour la présentation devant le jury, **sera indemnisé** à hauteur de 150 euros.
- > Les candidat-e-s seront averti-e-s des décisions du jury par un e-mail dans lequel les réponses seront motivées. Ils-elles pourront contacter l'équipe du centre d'art contemporain de malakoff pour plus d'informations, à l'issue du jury.

**Clôture des candidatures :**  
avant le 12 avril 2021 midi

**1<sup>ère</sup> réponse :** 16 avril 2021

**Présentation devant jury :**  
12 mai 2021

**2<sup>ème</sup> réponse :** 13 mai 2021

**Date de la résidence :**  
1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2021

## le centre d'art : lieu de production, de diffusion et d'accompagnement

Le centre d'art contemporain de Malakoff déploie ses actions entre deux lieux : la maison des arts, lieu de diffusion, et la supérette, lieu d'expérimentation.

Laboratoire émetteur d'idées, d'utopies et de formes inédites, lieu de rencontre avec les auteur·e·s, initiateur de débats et échanges sur les mutations de notre société, le centre d'art reste avant tout le lieu du projet de l'artiste. Il s'emploie, à ce titre, à leur offrir la possibilité de produire et d'exposer. La maison des arts propose un programme de deux expositions personnelles ou collectives par an, attentif à toutes les tendances, générations et moyens d'expressions plastiques. Les expositions rebondissent et opèrent des frottements avec l'actualité, la géopolitique, la sociologie, les enjeux environnementaux et les technologies émergentes. Pour 2019 par exemple, le lieu accueille une exposition collective avec des artistes syriens et syriennes, aussi bien que le duo d'artistes Lydie Jean Dit Panel et Gauthier Tassart dans une exposition à dimension écologique et politique. Des rencontres, des débats, des visites guidées, des workshops, des conférences sont également pensés en lien avec cette programmation.

La structure est également un lieu de ressources pour les auteur·e·s, étudiant·e·s en art, qui savent pouvoir compter sur du soutien intellectuel, logistique et administratif. Elle mène des actions pédagogiques et de médiation particulièrement actives. La fonction de médiation apparaît, en effet, comme un axe essentiel du centre d'art vis-à-vis de tous les publics sur son territoire : initiation à l'art contemporain, travail d'information auprès des enseignant·e·s, ateliers pédagogiques, évaluation des actions, échanges avec les publics et partage de connaissances. L'exposition, grâce à une médiation de qualité, se prolonge au-delà de sa durée et continue de vivre au travers du récit des visiteurs. Une pédagogie de proximité permet ainsi de placer chacun·e, enfant et adulte, au plus près de la pensée de l'artiste-auteur·e.

Pour l'année 2019, le centre d'art ouvre sa première résidence hors les murs : la supérette, grâce à une mise à disposition d'un local de 200 m<sup>2</sup> par Paris Habitat. Résidence de jour pour des collectifs d'artistes-auteur·e·s, elle se situe dans le quartier de Stalingrad, qui constitue à lui seul une petite ville dans la ville, au sud de Malakoff. Ce nouveau lieu a vocation à être un lieu de production et d'expérimentation collectives, ouvert sur le territoire, complémentaire du lieu de diffusion qu'est le centre d'art. C'est un espace d'échange et de partage entre créateur·rice·s et habitant·e·s et usager·e·s du quartier où elle se trouve, à l'écoute de son environnement et privilégiant les projets écoresponsables.

Pour tous renseignements complémentaires connectez-vous sur :  
<http://maisondesarts.malakoff.fr>

## paris habitat



Avec plus de 123 000 logements, Paris Habitat est un acteur majeur du logement social à Paris et en proche banlieue. Grâce au soutien de la ville de Paris, les équipes de Paris Habitat mettent en œuvre leurs compétences et savoir-faire pour développer l'offre de logements sociaux et offrir une réelle qualité de service aux locataires. Construire, loger, réhabiliter, renouveler les territoires, attribuer des logements, assurer un cadre de vie agréable, animer la vie locale sont autant de missions qui placent Paris Habitat au cœur des problématiques sociales et urbaines actuelles.

Paris Habitat est propriétaire de 591 logements construits en 1962 par l'architecte Denis Honneger dans une opération appelée « Malakoff Sud ». Cet ensemble immobilier est composé de deux îlots d'habitation distincts, l'un, communément appelé par ses habitant·e·s, « côté rue », longe le boulevard de Stalingrad au 21 et au 28 (320 logements/6 halls) et comprenant, en pied d'immeuble, l'ensemble des locaux commerciaux et associatifs. L'autre îlot, communément appelé par les habitants « côté jardin », est situé en contrebas du boulevard, le long de contre allées arborées aux 33 et 35 de la rue Paul Vaillant Couturier (272 logements / 6 halls).

Ces deux ensembles d'immeubles, bien que construits simultanément (entre 1962 et 1967), n'ont pas, du fait de leur situations géographiques et urbaines distinctes, les mêmes problématiques d'usage et de vie quotidienne pour habitant·e·s.

Paris Habitat est un bailleur social principalement parisien soucieux d'apporter une qualité et un cadre de vie agréable à ses locataires. Favorisant et soutenant les initiatives associatives et collectives sur ses résidences, le bailleur imagine et accompagne des projets culturels innovants pour répondre aux enjeux qui se posent sur ses sites.

Le bailleur social accompagne étroitement l'activité commerciale et associative, soucieux de maintenir une activité dans ses locaux dont l'attractivité reste fragile. On trouve une vingtaine de commerces et d'associations sous les coursives. Depuis plusieurs années, Paris Habitat soutient l'animation locale, favorise la rencontre entre les locataires par le biais d'associations implantées sur le site, et plus particulièrement « deuxième groupe d'intervention » dont l'atelier de curiosité urbaine est situé au 21 ter, boulevard de Stalingrad.

# informations pratiques

## accès

**la supérette**  
28, boulevard de Stalingrad  
92240 Malakoff

**métro ligne 13**  
Station Châtillon-Montrouge

**maison des arts**  
105, avenue du 12 février 1934  
92240 Malakoff

**métro ligne 13**  
Station Malakoff - Plateau  
de Vanves, puis direction  
centre-ville.

**métro ligne 4**  
Mairie de Montrouge

**voiture**  
Sortie Porte de Châtillon,  
puis avenue Pierre Brossolette

## contacts

**direction**  
aude cartier

**projet hors les murs et supérette**  
juliette giovannoni

**médiation et éducation artistique**  
julie esmaeelipour

**stage médiation et communication**  
noémie mallet

**production et administration**  
clara zaragoza, assistante

**régie extérieure**  
hugo sicre

**contact résidence**  
jgiovannoni@ville-malakoff.fr

**maisondesarts.malakoff.fr**  
01 47 35 96 94

## partenaires

Cette résidence est rendue possible grâce au soutien de la DRAC Île-de-France - Ministère de la Culture et de Paris Habitat.

Le centre d'art contemporain de malakoff bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France, Ministère de la Culture et de la Communication, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil régional d'Île-de-France.

Le centre d'art contemporain de Malakoff fait partie du réseau TRAM.

